



**ASSOCIATION CESVI ONLUS TUNISIE**

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
EXERCICE 2021



## **RAPPORT GENERAL D'AUDIT DES ETATS FINANCIERS ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

**Mesdames & Messieurs les membres de l'assemblée générale  
de l'Association CESVI ONLUS TUNISIE**

### **I. Rapport d'audit des états financiers**

#### **1.1 Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'association « CESVI ONLUS TUNISIE » conformément aux termes de notre nomination, nous vous présentons notre rapport d'audit des états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 ainsi que les notes annexes pour cette même période, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Les états financiers ci-joints, arrêtés au 31 décembre 2021, font apparaître un total net de la situation financière égal à **1 582 894 dinars**, un excédent des produits sur les charges de l'exercice de **820 462 dinars**, une variation positive des flux de trésorerie égale à **814 721 dinars**.

**A notre avis, les états financiers de l'exercice 2021, ci joints, sont réguliers et sincères dans tous leurs aspects significatifs et ne présentent pas de risques d'anomalies significatives.**

#### **1.2 Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- a-** L'association « CESVI ONLUS TUNISIE » a été juridiquement créée au cours du mois d'octobre 2019 et ce par le dépôt de sa déclaration d'existence fiscale en date du 1<sup>er</sup> Novembre 2019 malgré que ses activités ont commencé depuis 2017. Les transactions et événements antérieurs au mois d'octobre 2019 totalisant un solde net de **541 709 DT** et inscrites dans la rubrique des excédents reportés n'ont pas été défalqués sur les différentes rubriques des états financiers de départ pour les besoins de la comparaison, par conséquent, les états financiers au 31 décembre 2018 n'ont pas été retraités.
- De même, en se référant à la note n°4-1, les mouvements des deux comptes BIAT (Euro & USD) dédiés pour la gestion du projet AICS n'ont pas été traduits courant l'exercice 2019, par conséquent, un solde créditeur totalisant **9 941 DT** n'a pas fait l'objet de prise en compte dans la situation de départ de l'association arrêtée au 31 décembre 2019 et il a été présenté dans la rubrique des autres passifs courants en attente d'affectation sur les rubriques concernées par l'association.
- b-** Comme il a été signalé dans la note 13-1 relative aux subventions accordées par CESVI ONLUS TUNISIE, un total de **14 536 714 DT** a été décaissé courant l'année 2021 au profit des actions subventionnées relatives aux charges de personnel affecté en Libye, des frais d'acquisitions de biens et d'autres charges de fonctionnement au profit de l'établissement de l'association installé en Libye. L'examen des dossiers relatifs à ces dépenses montre certaines faiblesses traitant les appuis suffisants et appropriés détenues par CESVI ONLUS TUNISIE pour s'assurer de la réalité de la réalisation de ces fonds transférés.
- c-** Notons qu'un écart négatif de l'ordre de **640 DT** a été identifié entre le solde comptable de la caisse totalisant **2 577 DT** au 31 décembre 2021 et le solde physique arrêté à la même date pour une valeur de **1 937 DT**. Les travaux de justification de cet écart négatif par le service financier de l'association est en cours jusqu'à la date de notre intervention. Une provision a été constatée pour un montant de **640 DT** pour couvrir cet écart.

### 1.3 Responsabilité de la Direction de l'association dans l'établissement des états financiers

L'association est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable adopté, ainsi que du contrôle interne qu'ils considèrent comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction de l'association qu'il incombe d'évaluer la capacité de poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à sa continuité et d'appliquer le principe comptable de continuité des activités à la fin de la période arrêtée au 31 décembre 2021 sauf si la direction de l'association a l'intention de cesser les activités ou si autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe à l'association de surveiller le processus d'information financière de ses activités.



**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

**Mesdames & Messieurs les membres de l'assemblée générale  
de l'Association CESVI ONLUS TUNISIE**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations entre l'association « CESVI ONLUS TUNISIE » et ses organes de direction.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été communiquées et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**1. Conventions et opérations nouvellement réalisées**

---

Vos organes de direction ne nous ont pas avisés de l'existence, au titre de l'exercice 2021, de conventions nouvelles entre l'association « CESVI ONLUS TUNISIE ».

**2. Obligations et engagements de l'association envers ses organes de direction**

---

Le personnel chargé de la direction de l'association CESVI ONLUS Tunisie en Tunisie n'a perçu aucun montant durant l'exercice 2021 de l'association en Tunisie.

Par ailleurs, et en dehors des opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations entre l'association « CESVI ONLUS TUNISIE » et ses organes de direction.

**Tunis, Le 30 Décembre 2022**

**SOFIENE ZAGHOUANI**  
**MEMBRE DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES DE TUNISIE**



**CESVI Onlus Tunisie -Association Non Gouvernementale**

**Etat de la situation financière**  
**(Chiffres Exprimés en dinars Tunisien)**

<b>ACTIFS</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
AC1 Liquidités et équivalents de liquidités	<b>01</b>	1 510 147	695 427
AC2 Placements et autres actifs financiers		-	-
AC3 Autres actifs courants	<b>02</b>	955	318
AC4 Créances et comptes rattachés		-	-
AC5 Stocks de fournitures et autres approvisionnements		-	-
AC6 Autres actifs non courants		-	-
AC7 Immobilisations financières		-	-
AC8 Immobilisations corporelles	<b>03</b>	70 101	76 679
AC9 Immobilisations incorporelles	<b>04</b>	1 691	-
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>1 582 894</b>	<b>772 424</b>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

**CESVI Onlus Tunisie -Association Non Gouvernementale**

**Etat de la situation financière**  
**(Chiffres Exprimés en dinars Tunisien)**

<b>PASSIFS ET ACTIFS NETS</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
PA1 Concours bancaires et autres passifs financiers		-	-
PA2 Autres passifs courants	<b>05</b>	63 056	66 242
PA3 Fournisseurs et comptes rattachés	<b>06</b>	2 259	4 178
PA4 Provisions pour risques et charges		-	-
PA5 Apports reportés		-	-
PA6 Autres passifs non courants		-	-
PA7 Emprunts		-	-
AN1 Dotations		-	-
AN2 Apports affectées à des immobilisations		-	-
AN3 Subventions d'investissements	<b>07</b>	71 791	76 679
AN4 Autres actifs nets		-	-
AN5 Réserves		-	-
AN6 Excédents reportés		820 462	1 450 677
AN7 Excédents / Déficits de l'exercice	<b>08</b>	625 326	(825 351)
<b>TOTAL DES PASSIFS ET DES ACTIFS NETS</b>		<b>1 582 894</b>	<b>772 424</b>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

**CESVI Onlus Tunisie -Association Non Gouvernementale**

**Etat des produits et des charges**  
**Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2021**  
**(Chiffres Exprimés en dinars Tunisien)**

	Notes	31/12/2021	31/12/2020
<b>PRODUITS</b>			
PR1		-	-
PR2		-	-
PR3	<b>09</b>	15 799 199	10 203 525
PR4		-	-
PR5		-	-
PR6		-	-
PR7		26 712	9 379
PR8		265 494	86 800
PR9		23 347	12
<b>Total des produits</b>		<b>16 114 752</b>	<b>10 299 716</b>
<b>CHARGES</b>			
CH1	<b>10</b>	29 466	15 863
CH2	<b>11</b>	202 604	110 508
CH3	<b>12</b>	32 982	32 568
CH4	<b>13</b>	14 899 010	10 737 492
CH5		130 085	227 659
CH6		143	978
<b>Total des charges</b>		<b>15 294 290</b>	<b>11 125 067</b>
<b>Excédent (Déficit) des produits sur les charges de l'exercice</b>		<b>820 462</b>	<b>(825 351)</b>
Effet des modifications comptables		-	-
<b>Résultat après modifications comptables</b>		<b>820 462</b>	<b>(825 351)</b>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

**CESVI Onlus Tunisie -Association Non Gouvernementale**

**Etat des flux de trésorerie**  
**Période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021**  
**(Chiffres Exprimés en dinars tunisien)**

	Notes	2021	2020
<b>Flux de trésorerie liés aux activités courantes</b>			
F1- Encaissement des cotisations des adhérents		-	-
F2- Encaissement des revenus des activités et manifestations		-	-
F3- Encaissements des subventions de fonctionnement		15 799 199	10 203 855
F4- Encaissement d'autres revenus et apports		-	-
F5- Décaissement des sommes versées aux tiers		(14 781 874)	(10 866 676)
F6- Décaissement des rémunérations versées au personnel		(202 604)	(110 508)
F7- Autres décaissement des activités courantes		-	-
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités courantes</b>		<b>814 721</b>	<b>(773 328)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
F8- Décaissement sur acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		(25 035)	(68 590)
F9 - Encaissement sur cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		-	-
F10 - Décaissement sur acquisition d'immobilisations financières		-	-
F11 - Encaissement sur cession d'immobilisations financières		-	-
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</b>		<b>(25 035)</b>	<b>(68 590)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de Financement</b>			
F12- Encaissement des dotations		-	-
F13- Encaissement des subventions d'investissement		25 035	68 590
F14- Encaissement des apports		-	-
F15- Encaissement provenant des emprunts		-	-
F16- Décaissement suite au remboursement d'emprunts (en principal et intérêt)		-	-
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</b>		<b>25 035</b>	<b>68 590</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>814 721</b>	<b>(773 328)</b>
Trésorerie au début de l'exercice		695 427	1 468 755
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>		<b>1 510 147</b>	<b>695 427</b>